

Gemeng Munneref

EXTRAIT AU REGISTRE

aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins
de la Commune de Mondorf-les-Bains

Séance du 25 mai 2023

Présents : M. Reckel, bourgmestre – M. Schommer et M. Schleck , échevins –
Mme Schong-Guill, secrétaire communale

Absents : excusé: ---

sans motif: ---

Objet : Règlement temporaire d'urgence de la circulation

Règlement n°052-2023 – SCHLECK GRAN FONDO à Mondorf-les-Bains

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la demande présentée de la part du Service technique de la commune de Mondorf-les-Bains pour Schleck X-Perience sàrl qui se propose d'organiser la Schleck Gran Fondo à Mondorf-les-Bains;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter une réglementation temporaire d'urgence de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique et des usagers de la route à l'occasion de cette manifestation sportive;

Vu le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu le décret du 16 au 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation de la Commune de Mondorf-les-Bains actuellement en vigueur ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité de modifier temporairement le règlement de la circulation de la Commune de Mondorf-les-Bains comme suit :

Numéro: 052-2023

Date de vote au collège échevinal : 25/05/2023

Date de vote au conseil communal :

Date d'approbation autorité supérieure :

Date début : 30/05/2023

Date fin : 06/06/2023

Art. 1er.

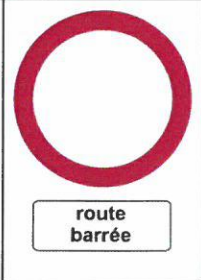
Le chapitre I "Dispositions générales" est complété par un nouvel article libellé comme suit:

1/8 ROUTE BARREE

1/8/1: Route barrée


Pour les voies énumérées au chapitre II et se référant à l'article 1/8/1 , l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux. En présence d'un chantier sur ces tronçons, les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.


Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a 'route barrée'.



Art. 2.


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Frantz Clément (N16) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	<ul style="list-style-type: none">- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à hauteur de la place Bernard Weber en direction de Remich.- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à hauteur de la rue Dicks, en direction de Remich.- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à hauteur de l'avenue des Villes Jumelées, en direction de Remich.	
1/2/1	circulation interdite dans les deux sens	<ul style="list-style-type: none">- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 entre l'avenue Frères Wiesenbach et la maison n°32.	
1/8/1	route barrée	<ul style="list-style-type: none">- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 sur le tronçon situé entre la maison n°28-32.	

4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 sens unique (E, 13b) entre l'avenue Lou Hemmer et la place Bernard Weber en direction d'Aspelt.	
4/2/1	stationnement interdit	<ul style="list-style-type: none"> - du jeudi, 01 juin 2023 à 00h00 au lundi, 05 juin 2023 à 24h00 sur les emplacements situés devant les maisons n°22-26, du côté pair. - du jeudi, 01 juin 2023 à 00h00 au lundi, 05 juin 2023 à 24h00 sur les emplacements situés devant les résidences n°11-13, du côté impair. - du mercredi, 31 mai 2023 à 18h00 au samedi, 03 juin 2023 à 23h00 sur les emplacements situés devant les maisons n°30-44, du côté pair. - du mercredi, 31 mai 2023 à 18h00 au lundi, 05 juin 2023 à 24h00 sur les emplacements situés vis-à-vis des maisons n°28-34, du côté impair. 	


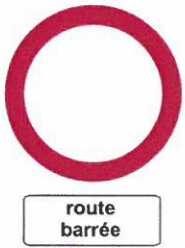

Art. 3.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Dicks à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à l'intersection avec l'avenue Frantz Clément.	


Art. 4.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Lou Hemmer à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à l'intersection avec l'avenue Frantz Clément.	
1/8/1	route barrée	- du vendredi, 02 juin 2023 à 07h00 au lundi, 05 juin 2023 à 06h00 sur tout le parking.	
4/2/1	stationnement interdit	- du mardi, 30 mai 2023 à 08h00 au mardi, 06 juin 2023 à 24h00 sur 2 emplacements situés devant le bâtiment n°15 (excepté voitures FLEX).. - du vendredi, 02 juin 2023 à 12h00 au samedi, 03 juin 2023 à 23h00 sur les emplacements situés entre la sortie du parking et l'avenue Frantz Clément. - du jeudi, 01 juin 2023 à 08h00 au lundi, 05 juin 2023 à 06h00 sur les emplacements du parking situés côté avenue Lou Hemmer. - du vendredi, 02 juin 2023 à 00h00 au lundi, 05 juin 2023 à 06h00 sur tout le parking.	


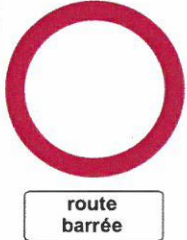

Art. 5.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **allée St Christophe à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/2/1	stationnement interdit	- du jeudi, 01 juin 2023 à 00h00 au lundi, 05 juin 2023 à 24h00 sur les trois premiers emplacements à gauche. - du vendredi, 02 juin 2023 à 12h00 au lundi, 05 juin 2023 à 18h00 entre la maison n°23 et l'avenue Lou Hemmer, du côté impair.	


Art. 6.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue des Villes Jumelées à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à l'intersection avec l'avenue Frantz Clément.	
1/8/1	route barrée	- du jeudi, 01 juin 2023 à 08h00 au lundi, 05 juin 2023 à 19h00 sur tout le parking. - du vendredi, 02 juin 2023 à 08h00 au samedi, 03 juin 2023 à 23h00 sur toute la longueur.	
4/2/1	stationnement interdit	- du jeudi, 01 juin 2023 à 00h00 au lundi, 05 juin 2023 à 19h00 sur tout le parking. - du mardi, 30 mai 2023 à 08h00 au lundi, 05 juin 2023 à 19h00 sur les 7 emplacements du parking situés du côté de l'avenue Lou Hemmer.	

Art. 7.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Frères Wiesenbach à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/2	interdiction de tourner à droite	- du mercredi, 31 mai 2023 à 23h30 au jeudi, 01 juin 2023 à 05h00 à l'intersection avec l'avenue Frantz Clément.	

Ainsi délibéré, date qu'en tête.

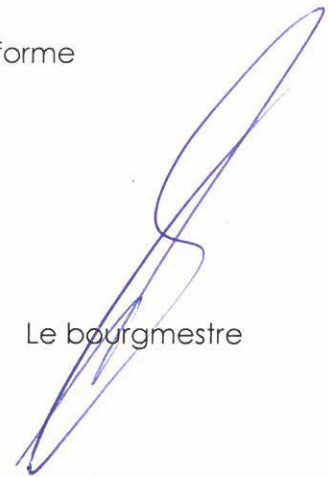
Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2023



Le secrétaire communal



Le bourgmestre

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date de ce jour dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

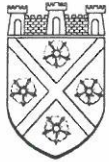
Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2023



Le secrétaire communal



Le bourgmestre



Gemeng Munnerref

EXTRAIT AU REGISTRE

aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins
de la Commune de Mondorf-les-Bains

Séance du 25 mai 2023

Présents : M. Reckel, bourgmestre – M. Schommer et M. Schleck , échevins –
Mme Schong-Guill, secrétaire communale

Absents : excusé: ---
sans motif: ---

**Objet : Règlement temporaire de circulation dont l'effet n'excède pas 72 heures
Règlement n°053-2023 – SCHLECK GRAN FONDO à Mondorf-les-Bains et
Altwies**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la demande présentée de la part du Service technique de la commune de Mondorf-les-Bains pour Schleck X-Perience sàrl qui se propose d'organiser la Schleck Gran Fondo à Mondorf-les-bains et à Altwies;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter une réglementation temporaire de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique et des usagers de la route à l'occasion de cette manifestation sportive;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins peut édicter des règles de circulation dont l'effet n'excède pas 72 heures et qui prennent effet dès la publication ;

Vu le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu le décret du 16 au 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation de la Commune de Mondorf-les-Bains actuellement en vigueur ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité de modifier temporairement le règlement de la circulation de la Commune de Mondorf-les-Bains comme suit :

Numéro: 053-2023


Date de vote au collège échevinal : 25/05/2023


Date début : 03/06/2023

Date fin : 03/06/2023

Art. 1er.

Le chapitre I "Dispositions générales" est complété par des nouveaux articles libellés comme suit:

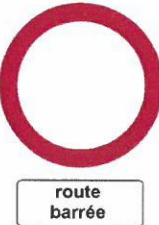
<p>1/8/14: Accès interdit aux véhicules ayant une largeur supérieure à ... mètres</p> <p>Pour les voies énumérées au chapitre II et se référant à l'article 1/8/14 , l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux véhicules ayant une largeur totale supérieure en mètres au chiffre indiqué.</p> <p>Cette réglementation est indiquée par le signal C,5 'accès interdit aux véhicules ayant une largeur supérieure à .. mètres' portant l'inscription en mètres de la largeur maximale autorisée.</p>	
--	---

<p>1/8/17: Accès interdit aux véhicules ayant une longueur supérieure à ... mètres</p> <p>Pour les voies énumérées au chapitre II et se référant à l'article 1/8/17 , l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux véhicules ou ensembles de véhicules ayant une longueur totale supérieure en mètres au chiffre indiqué.</p> <p>Cette réglementation est indiquée par le signal C,9 'aux véhicules ou ensembles de véhicules ayant une longueur supérieure à .. mètres' portant l'inscription en mètres de la longueur maximale autorisée.</p>	
---	---

Art. 2.


Le chapitre I "Dispositions générales" est complété par un nouvel article libellé comme suit:

1/8 ROUTE BARREE

<p>1/8/1: Route barrée</p> <p>Pour les voies énumérées au chapitre II et se référant à l'article 1/8/1 , l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux. En présence d'un chantier sur ces tronçons, les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.</p> <p>Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a 'route barrée'.</p>	
---	---


Art. 3.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Dr. Julien Berger à Altwies (Altwis)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/2	interdiction de tourner à droite	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Mondorf.	

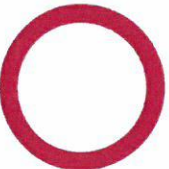
Art. 4.


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant le **Brém Wee à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la rue Victor Hugo et la route de Filsdorf, en direction CR162.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sens unique sur toute la longueur (à partir du CR162) en direction rue Victor Hugo, panneau E,13b.	

Art. 5.


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant **Op der Dresch / Grand-Rue à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/2/1	circulation interdite dans les deux sens	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sur toute la longueur.	

1/5/2	interdiction de tourner à droite	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Filsdorf.	
-------	----------------------------------	--	---




Art. 6.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Filsdorf (CR155) à Altwies (Altwis)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la rue Victor Hugo et la Brém Wee.	



Art. 7.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Victor Hugo (CR155) à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Luxembourg et la route de Mondorf en direction de route de Filsdorf.- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à hauteur de la rue Jean-Pierre Koppes, en direction route de Filsdorf.	
1/5/2	interdiction de tourner à droite	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à la sortie du parking.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sens unique sur toute la longueur en direction de la route Mondorf, panneau E,13a.	
4/2/1	stationnement interdit	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 18h00 sur tous les emplacements situés devant les maisons n°2-6, du côté pair.	

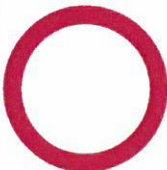
Art. 8.


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Emile Kohn à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/2	interdiction de tourner à droite	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec le Brém Wee.	
3/2/1	arrêt	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h à 18h00 à l'intersection avec le Brém Wee.	

Art. 9.


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Jean-Pierre Koppes à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/2/1	circulation interdite dans les deux sens	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sur toute la longueur.	

1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la rue Victor Hugo.	
-------	----------------------------------	--	---

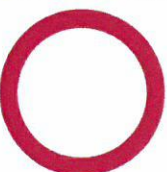
Art. 10.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Luxembourg (N16) à Altwies (Altwis)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la rue Victor Hugo.	

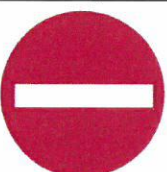
Art. 11.



Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Jean-Pierre Molitor à Altwies (Altwis)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/2/1	circulation interdite dans les deux sens	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sur toute la longueur.	

Art. 12.



Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Mondorf (N16) à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à hauteur de la maison n°26, en direction d'Aspelt.	

1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à la sortie de parking vis-à-vis de la maison n°26.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sens unique sur toute la longueur en direction de Mondorf-les-Bains, panneau E,13b.	
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 18h00 sur toute la longueur, des deux côtés.	

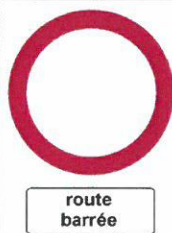
Art. 13.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue des Romains à Altwies (Altwis)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/1	interdiction de tourner à gauche	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec le Brémwee.	
3/2/1	arrêt	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec le Brémwee.	

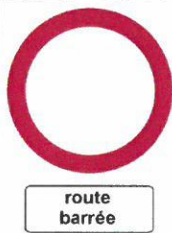
Art. 14.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue des Bains à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec la route de Remich.	

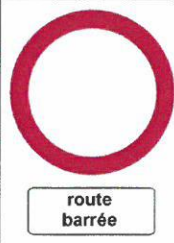
Art. 15.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Burmerange (CR152) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec le chemin rural derrière le Lycée menant vers l'accès du parc pour services secours.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 sens unique sur toute la longueur en direction de Burmerange, panneau E,13b.	

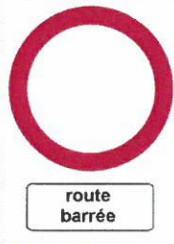

Art. 16.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant le **Chemin le long de la Gander à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 à l'intersection avec l'avenue Frantz Clément.	

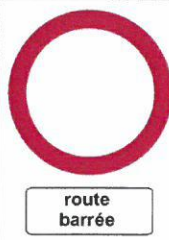
Art. 17.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Frantz Clément (N16) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 sur toute la longueur.	
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 00h00 à 23h00 sur toute la longueur, des deux côtés.	


Art. 18.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Daundorf à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec l'avenue Marie-Adélaïde.	

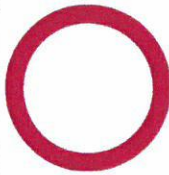
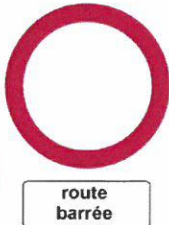
Art. 19.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Elise Deroche à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 12h00 sur 3 emplacements vis-à-vis de la résidence n°10, EXCEPTE VIP.	

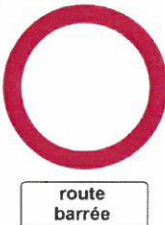
Art. 20.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Dicks à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/2/1	circulation interdite dans les deux sens	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 sur toute la longueur.	
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 à l'intersection avec l'avenue Frantz Clément.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 circulation dans les deux sens sur toute la longueur, panneau A,19.	

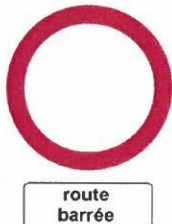
Art. 21.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **impasse Emile Diderich à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec l'avenue Marie-Adélaïde et à l'intersection avec la route de Burmerange(sortie Lycée).	

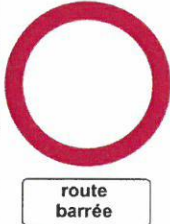
Art. 22.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Dr. Ernest Feltgen à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec l'avenue Marie-Adélaïde.	


Art. 23.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Flammang (CR149) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec le rond-point.	

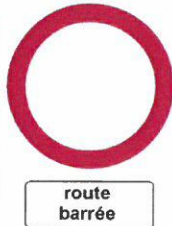
Art. 24.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de la Gare à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/2	interdiction de tourner à droite	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Luxembourg.	

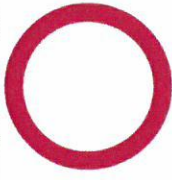


Art. 25.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant **An der Gassel à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 10h45 à 18h00 à l'intersection avec la place Bernard Weber.	

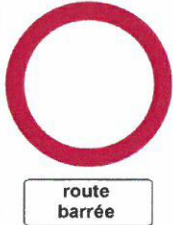
Art. 26.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue John Grün à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:


Article	Libellé	Situation	Signal
1/2/1	circulation interdite dans les deux sens	- samedi, le 03 juin 2023 de 10h45 à 23h00 à l'intersection avec la rue Flammang et le route d'Erpeldange en direction de la place Bernard Weber.	
1/8/17	accès interdit aux véhicules ayant une longueur supérieure à ... mètres	- samedi, le 03 juin 2023 de 10h45 à 23h00 à l'intersection avec la rue Flammang et le route d'Erpeldange en direction de la place Bernard Weber.	
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 00h00 à 23h00 sur les deux derniers emplacements à gauche du parking. - samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 sur les emplacements situés entre la rue des Prunelles et la maison n°7, du côté impair.	

Art. 27.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Lou Hemmer à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

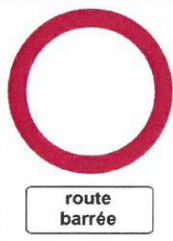
Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 entre l'entrée du parking et l'avenue Frantz Clément.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 dans la ruelle derrière le centre commercial Match, sens unique sur toute la longueur en direction de l'avenue Frères Wiesenbach, panneau E,13b. - samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 circulation dans les deux sens entre l'avenue Frères Wiesenbach et l'avenue Frantz Clément, panneau A,19.	

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant l' **avenue Lou Hemmer à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	- dans la ruelle derrière le centre commercial Match, de l'av. Lou Hemmer jusqu'à l'av. Frères Wiesenbach	

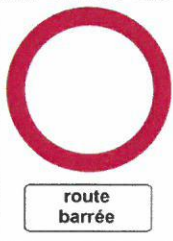
Art. 28.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Dr. Klein à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec la route de Remich.	

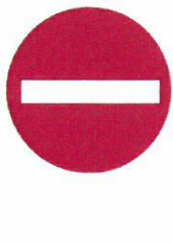
Art. 29.


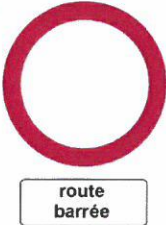


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de la Libération à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec l'avenue Marie-Adélaïde.	

Art. 30.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Luxembourg (N16) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à hauteur de la maison n°11 (sortie du parking) en direction d'Altwies.- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à hauteur de la rue de la Gare, en direction d'Altwies.- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à hauteur de la rue du moulin, en direction d'Altwies.	

1/5/2	interdiction de tourner à droite	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à la sortie du parking près de la place B.Weber.	
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec le chemin vis-à-vis de la maison n°38.	
2/2/1	contournement obligatoire	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à hauteur de la rue de la Gare, en direction de Remich.	
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 sens unique sur toute la longueur en direction de Remich, panneau E,13b.	
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 18h00 sur toute la longueur, des deux côtés.	


Art. 31.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Marie-Adélaïde (CR152) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/1/1	stationnement/parcage interdit >48h	- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 sens unique sur toute la longueur en direction de Burmerange, panneau E,13b.	

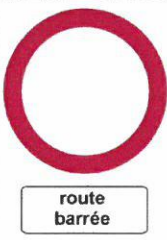
Art. 32.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue du Moulin à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/5/2	interdiction de tourner à droite	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la place Bernard Weber.- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Luxembourg.	

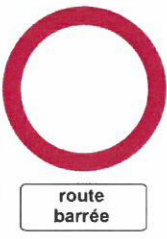
Art. 33.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Paris à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Luxembourg et l'avenue Frantz Clément.	

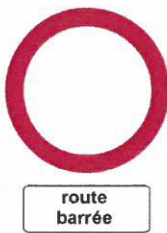


Art. 34.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant **am klenge Park à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 à l'intersection avec la route de Burmerange.	

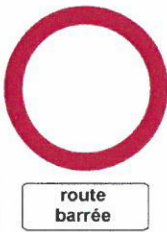
Art. 35.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Remich (N16) à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 entre les maisons n°31-35(sortie résidence Mumina) et entre les maisons n°43-47(sortie casino).- samedi, le 03 juin 2023 de 09h00 à 10h30 dans le rond-point en direction Mondorf-Centre.	
1/8/17	accès interdit aux véhicules ayant une longueur supérieure à ... mètres	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 a partir du rond-point en direction Mondorf-Centre.	
4/2/1	stationnement interdit	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 00h00 à 11h00 entre le rond-point et l'avenue Frantz Clément, des deux côtés.- samedi, le 03 juin 2023 de 00h00 à 23h00 sur tout le parking du terrain de football, EXCEPTE SCHLECK GRAN FONDO.	

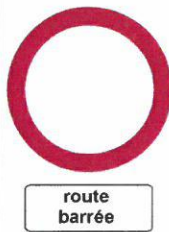

Art. 36.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant le **passage Bernard Simminger à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	<ul style="list-style-type: none">- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 à l'intersection avec la route de Paris.- samedi, le 03 juin 2023 de 11h00 à 18h00 aux 2 intersections avec la route de Luxembourg.	


Art. 37.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **allée St Christophe à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 sur toute la longueur.	
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 00h00 à 23h00 sur toute la longueur, des deux côtés.	


Art. 38.


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue St Michel à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 sur toute la longueur, des deux côtés.	

Art. 39.

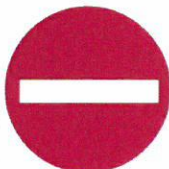
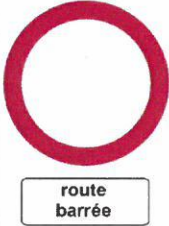
Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **place Bernard Weber à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 10h45 à 18h00 à hauteur de la maison n°2 et à hauteur de la maison n°6, en direction rue St Michel.	

4/2/1	stationnement interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 sur toute la longueur, des deux côtés.	
-------	------------------------	---	---

Art. 40.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant l' **avenue Frères Wiesenbach à Mondorf-les-Bains (Munneref)** est complétée par les dispositions suivantes:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/1/1	accès interdit	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 à l'intersection avec la ruelle derrière le centre commercial Match, en direction avenue Lou Hemmer.	
1/8/1	route barrée	- samedi, le 03 juin 2023 de 06h00 à 23h00 entre l'avenue Frantz Clément et le bâtiment n°4.	

Art. 41.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:

Ainsi délibéré, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2023



Le secrétaire communal



Le bourgmestre

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date de ce jour dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2023



Le secrétaire communal



Le bourgmestre